



Région Centre

Conseil
Économique, Social
& Environnemental

L'accès à la culture et au sport en région Centre

SYNTHESE DU RAPPORT
23 septembre 2013

I- Propos introductifs

N'ayant pas travaillé sur la culture depuis 1989 et ayant certes produit un rapport sur le sport au cours de la précédente mandature, le CESER a souhaité ré aborder ces deux thématiques mais sous un angle particulier : celui de l'accès. Il s'agit de voir comment on peut favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et au sport en région Centre afin de permettre à tous de se réunir autour d'un « bien commun », de vivre en communauté, de s'éduquer, de s'épanouir personnellement et collectivement.

Le CESER a fait le choix d'entendre cette notion d'accès de manière large. Il ne s'agit pas seulement d'accéder à des équipements (salle de sport, musée, cinéma ou autre) mais aussi d'envisager la possibilité qu'ont les citoyens d'approcher une pratique collective ou individuelle en fonction de leurs moyens financiers, de leur lieu de résidence, etc. L'accès pose à la fois la question de :

- l'accès géographique qui sous-tend les questions d'équipements, mais surtout les déplacements et les transports,
- l'accès économique qui nous renvoie à la notion de coût, aux politiques tarifaires, à l'égalité des citoyens face à la culture en fonction de leurs revenus,
- l'accès sociétal qui pose, quant à lui, des questions plus « philosophiques » ou transversales, comme la question de l'élitisme, de la culture/de sport populaire, de la reproduction sociale, de la notion même de public (existe-t-il un ou des publics ?), etc.

Le rapport s'articule ainsi autour d'une colonne vertébrale commune (l'accès) déclinée dans trois acceptions différentes, en abordant dans une première partie la culture et dans une seconde le sport. Les évolutions de la société elle-même interrogent cette notion d'accès au sport et à la culture. En effet, les évolutions de la structure familiale (divorces, familles monoparentales, question de l'intergénérationnel) et l'équilibre entre les différents temps de vie (travail/famille/loisirs) impactent fortement la pratique culturelle, sportive et de loisirs.

Le CESER a également cherché à travailler sur la notion de « publics empêchés » (personnes sous main de justice ou en milieu hospitalier) et « publics éloignés » ou de publics sans appétence.

Ce travail n'avait pas vocation à être un descriptif exhaustif de toutes les politiques menées ou des expérimentations développées sur les territoires de la région Centre. Le CESER a souhaité dresser les grandes lignes de l'existant, repérer les expérimentations les plus marquantes et voir comment améliorer les choses afin de permettre à tous d'accéder à la culture et au sport.

A noter également que la question de l'accès en milieu scolaire ou universitaire a été traitée à part dans les deux parties du rapport en raison de la particularité de cet accès et du fait que cela recouvrait de manière transversale les interrogations du CESER sur les aspects géographique, économique et sociétal. Cela fait également écho à la loi sur la refondation de l'école que la Commission intègrera dans ce travail.

II- L'accès à la culture en région Centre

2.1 L'accès géographique à la culture

Pour la partie relative à l'accès géographique à la culture, il est apparu intéressant de distinguer le spectateur/visiteur du pratiquant même si cette distinction peut apparaître artificielle au sens où chacun peut être à la fois spectateur-visiteur et pratiquant.

Tout d'abord, pour le spectateur/visiteur :

Concernant le patrimoine, les archives, les musées et les arts plastiques, la région Centre est bien placée. Le patrimoine culturel est important et arrive en 3ème position des régions. Idem pour les monuments historiques. Mais la région se situe seulement en 12ème position pour la fréquentation des musées.

Pour les spectacles, la musique et la danse, la région Centre est un peu faible en matière de musiques actuelles. D'une part, ce sont des spectacles qui attirent plutôt une population jeune alors que de la région est plutôt vieillissante, d'autre part la proximité de Paris et de l'Île-de-France a peut-être aussi une part de responsabilité.

Concernant le cinéma, on compte en moyenne 1 fauteuil pour 66 habitants en région Centre. Dans la région, 36 % de la population habite dans une commune possédant une salle projetant des films. A part le Cher, tous les départements ont perdu des fauteuils par rapport aux 42 000 de l'année 2010. Un fauteuil sur deux se trouve dans un multiplexe et ceux-ci ont totalisé 69% des entrées et 74% des recettes en 2011.

Enfin, on constate que l'évolution du nombre d'entrées résulte plus d'une dynamique en termes d'offre et d'animation que du nombre d'habitants ou de fauteuils.

Ensuite, pour le pratiquant :

Pour ce qui est de l'offre en matière de bibliothèques et de lecture publique, le taux d'inscrits emprunteurs est de 17,35 %, légèrement supérieur à la moyenne nationale de 15,45 %.

Pour nourrir cette partie du rapport, le CESER s'est notamment appuyé sur les Schémas départementaux d'enseignements artistiques dont certains sont en cours de mise à jour, pour évoquer l'offre d'éducation artistique et culturelle en région Centre.

Au final, pour le CESER, il apparaît que, si des personnes sont prêtes à faire quelques kilomètres pour assister à un spectacle, il est indispensable en revanche à la pratique régulière d'une activité culturelle qu'elle puisse avoir lieu plus près du domicile.

PRECONISATIONS RELATIVES A L'ACCÈS GEOGRAPHIQUE

- **Développer l'intercommunalité culturelle ;**
- **Développer le hors les murs, sous toutes ses formes : décentralisation de spectacles, résidences, etc. ;**
- **Soutenir l'itinérance ;**
- **Mieux coordonner politique culturelle et politique de transport ;**
- **Identification des relais locaux dans le monde associatif.**

2.2 L'accès économique à la culture

Pour la partie relative à l'accès économique et la culture, le CESER n'a pas souhaité ni eu les moyens de retracer l'ensemble des politiques tarifaires menées au sein des équipements ou des associations culturelles (véritablement foisonnement en la matière). Il a plutôt souhaité relever quelques tendances, quelques exemples qui ont paru intéressants comme l'action de Culture du Cœur.

La question du coût de la culture a également été posée dans le cadre de ce rapport. La notion de gratuité a été aussi abordée. On note une méconnaissance des mesures tarifaires par les catégories de public auxquelles elles sont destinées.

PRECONISATIONS RELATIVES A L'ACCÈS ÉCONOMIQUE

- **Développer une aide/incitation à l'adhésion à des associations socioculturelles et/ou culturelles (comme cela existe pour le sport) ;**
- **Faire connaître les offres culturelles régionales aux responsables des comités d'entreprises ;**
- **Etendre le Chéquier Clarc aux propositions des réseaux associatifs ;**
- **Pratiquer des politiques tarifaires incitatives ;**
- **Développer les systèmes de prêt de matériel notamment en matière musicale et pour les arts plastiques car le coût de l'équipement peut être un véritable frein à la pratique ;**
- **Développer l'appétence :**
 - **En favorisant le développement de stages de découvertes gratuits ;**
 - **En créant un pack « offres découverte ».**

2.3 Une problématique à part : le milieu scolaire et universitaire

Pour nourrir sa réflexion, le CESER a notamment fait référence à divers dispositifs pour lesquels on note, en région Centre, une certaine disparité d'utilisation selon les départements. Si, au niveau du cinéma, les choses semblent relativement bien structurées, cela semble moins vrai pour les autres domaines culturels, artistiques ou scientifiques (en dehors des enseignements obligatoires relevant de l'Education nationale).

Certes, on peut relever une multitude de dispositifs intéressants développés par les collectivités territoriales, mais le CESER regrette qu'il n'y ait pas plus de coordination au niveau régional.

Un point a également été fait sur les associations complémentaires agréées de l'enseignement public et sur l'accès à la culture à l'université.

PRECONISATIONS CONCERNANT L'ACCÈS A LA CULTURE DANS LE CADRE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

- **mettre en place des projets éducatifs et culturels de territoire impliquant tous les acteurs comme le prévoit la loi sur la refondation de l'école ;**
- **développer l'aide à la mobilité pour le public « scolaire » ;**
- **favoriser la continuité des dispositifs ;**
- **favoriser le continuum éducatif ;**
- **favoriser l'ouverture des établissements scolaires pendant les périodes creuses pour accueil de publics dans le cadre d'événements culturels régionaux ;**
- **instaurer de façon systématique des ambitions liées à l'accès à la culture dans le projet d'établissement.**

2.3 L'accès sociétal à la culture

La culture est un élément majeur du « mieux vivre ensemble » et de construction sociale et citoyenne. Selon notre milieu familial, les rencontres faites, notre parcours de vie, le rapport que nous pouvons avoir à la culture varie.

La notion d'accès sociétal à la culture a soulevé plusieurs problématiques :

- d'abord, y a-t-il un public ou des publics : pour la commission, cette question doit être dépassée, la vraie question étant celle de la population au sein de son territoire, comment elle s'implique et participe aux actions culturelles dans celui-ci,

- ensuite, quels sont les freins à l'accès pour les personnes empêchées ou éloignées ? Le rapport développe les actions entreprises en région en direction des publics empêchés (à l'hôpital ou en milieu carcéral ou en direction des personnes handicapées),
- enfin, l'accès à la culture via l'entreprise dont les Comités d'Entreprises ont été des moteurs en matière d'animation culturelle. Elle est aujourd'hui confrontée aux modifications de la société vers plus d'individualisme.

Pour le CESER, il est fondamental de travailler sur l'appétence culturelle et de développer la curiosité de ceux qui ont le moins accès aux pratiques culturelles. Il ne faut pas se contenter d'amener l'art vers les publics empêchés ou éloignés ; il faut aussi tenir compte des attentes de la population. Le développement de parcours personnalisés peut être une solution en vue d'accroître l'appétence au sein de la population.

PRECONISATIONS CONCERNANT L'ACCÈS SOCIÉTAL

- **développer les pratiques amateurs ;**
- **considérer la population comme composante de la culture pour une culture participative ;**
- **favoriser les rencontres interculturelles ;**
- **travailler autour de la question du patrimoine ;**
- **mener de manière complémentaire la politique d'équipement culturel avec celle de fonctionnement ;**
- **mieux structurer l'accès à la culture des personnes empêchées ou éloignées de la culture ;**
- **aider l'accès à la culture en entreprise :**
 - en favorisant les projets culturels en entreprise,
 - en travaillant à des projets d'incitation à des échanges avec les associations d'éducation populaire/entreprise.

III- Accès au sport

Chaque semaine, ce sont près d'un million de personnes qui pratiquent une activité sportive soit près de la moitié de la population de la région Centre. Un peu plus de 600 000 d'entre eux sont licenciés dans un club et le nombre de pratiquants tend à augmenter au travers d'un tissu associatif riche. La région compte 82 ligues ou comités sportifs, 353 comités départementaux et plus de 7 500 clubs sportifs affiliés qui organisent et font vivre la pratique sportive au quotidien.

Si l'accès au sport est une ambition nationale, mais aussi régionale et locale, cet accès est malgré tout inégal.

PRECONISATIONS CONCERNANT L'ACCÈS SOCIÉTAL

Afin de favoriser l'accès sociétal au sport, le CESER pense qu'il faudrait :

- valoriser les qualités sportives des salariés ;
- lors des entretiens d'embauches que soient reconnus l'engagement associatif sportif d'un candidat, les compétences acquises dans le monde sportif (bénévolat, encadrement...) ;
- développer le conventionnement entre entreprises et associations sportives locales ;
- favoriser le développement du sport féminin et de la pratique mixte ;
- développer la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap en s'appuyant sur des équipements structurants et des compétences, des points forts de la région comme la Mission sport handicap située au CREPS de Bourges, par exemple ou encore la Fédération Française d'Équitation située à Lamotte-Beuvron.

3.1 Accès sociétal

Pour ce qui est de l'accès sociétal, la Commission a identifié plusieurs éléments :

- Les difficultés rencontrées par les personnes empêchées ou éloignées, telles que les personnes en situation de handicap, les personnes hospitalisées ou malades ou encore les personnes sous main de justice,
- La question de la mixité,
- Une baisse de la pratique dans le cadre du travail, en entreprise, et une pratique de plus en plus marquée par la recherche de liberté et souvent un refus du cadre ainsi que de la compétition.

3.2 Accès géographique

En France, les inégalités territoriales d'accès au sport sont marquées : elles sont mises en évidence dans l'atlas des équipements sportifs français publié par le ministère des sports à partir des données du RES.

La région Centre apparaît comme relativement bien équipée avec un taux de 419 équipements sportifs pour 100 000 habitants et se situe au 8^{ème} rang des régions françaises. Mais cette situation recouvre aussi des disparités départementales. Curieusement, ce sont les départements les plus peuplés qui sont les moins bien équipés. Il faut toutefois relativiser ces chiffres car on se situe encore au-dessus de la moyenne nationale.

La question de la mobilité et des transports est fondamentale dans le cadre d'une réflexion sur l'accès au sport. Pouvoir accéder, c'est pouvoir se rendre sur le lieu de la pratique, aussi bien pour l'entraînement que pour les compétitions ou les rencontres sportives. Le transport reste encore largement à la charge des ménages même si les clubs ou les associations veillent à l'organiser pour les compétitions. Le covoiturage est largement répandu et le rôle des parents reste fondamental dans ce domaine.

PRECONISATIONS CONCERNANT L'ACCÈS GÉOGRAPHIQUE AU SPORT

- **étendre la mutualisation des équipements ;**
- **optimiser et anticiper les utilisations des équipements ;**
- **porter la réflexion concernant les équipements sportifs au niveau intercommunal ;**
- **pousser le monde sportif à s'inspirer, pour les grandes manifestations, de ce qui est fait en matière culturelle au travers de la mobilisation des moyens de transports en commun à tarif préférentiel et permettant l'intermodalité.**

3.3 Accès économique

Les activités physiques ou sportives génèrent une dépense annuelle de plus de 34 milliards d'Euros par an, soit environ 1,8 % du PIB, dont la moitié en provenance des ménages et un tiers en provenance des collectivités locales.

Ces dépenses sont différentes selon que l'on pratique un sport seul ou dans le cadre d'un club ou d'une association sportive. Plusieurs types de dépenses peuvent ainsi être identifiés :

- le coût de l'équipement,
- la cotisation et la licence dans le cadre d'un club ou d'une association,

- le coût du suivi médical notamment des certificats,
- le coût du transport,
- le coût engendré par l'intensification de la pratique (haut niveau, compétition, assurances...)
- sans oublier le coût supplémentaire pour certains sports à risque notamment pour contracter des assurances spécifiques.

Cette notion de coût sous-tend également la question de la perception des sports. Certains sports peuvent être perçus, dans l'imaginaire collectif, comme réservés à une élite, d'autres comme des sports de « pauvres ».

La partie relative à l'accès économique s'est appuyée sur un certain nombre d'exemples régionaux et en soulignant que l'évolution même des pratiques associée à une offre nouvelle a eu un impact quant à l'accès économique. On note, en effet, une montée en puissance de la pratique individuelle hors de tout cadre et de plus en plus dans des structures « marchandes ». Le CESER s'est attaché aussi à souligner les efforts faits par les associations sportives elles-mêmes mais aussi par les collectivités, voire les comités d'entreprise, pour faciliter l'accès économique des personnes au sport.

PRECONISATIONS CONCERNANT L'ACCÈS ÉCONOMIQUE AU SPORT

Pour le CESER afin d'œuvrer dans le sens d'un accès économique plus aisé, il faudrait :

- **favoriser les populations fragiles en développant les aides tenant compte du quotient familial ;**
- **prendre en charge la visite médicale préalable à l'obtention de la licence sportive, dans une optique de santé publique.**

3.4 Accès en milieu scolaire et universitaire

Plusieurs difficultés dans la pratique sportive en milieu scolaire ont été relevées au cours des auditions réalisées :

- Difficultés rencontrées, notamment dans les lycées, pour libérer le mercredi après-midi,
- Baisse des effectifs des professeurs d'EPS (-51 en 4 ans) et difficultés pour animer une AS du fait des affectations sur plusieurs postes
- Seul 1/3 du public féminin est licencié contre 2/3 des garçons
- Offre sportive plutôt "masculine"
- Offre sportive de l'AS pas toujours en corrélation avec celle du district
- Pratique du créneau AS de plus en plus le midi et impossibilité ou non-volonté de venir le mercredi après-midi en compétition.

Les difficultés que rencontre le sport universitaire sont de nature plutôt conjoncturelle. La libération du jeudi après-midi n'est pas effective, et elle reste assez aléatoire dans certaines composantes, y

compris à l'UFR STAPS. D'autres problématiques sont également à prendre en compte, comme la répartition très inégale des étudiants sur l'ensemble du territoire de la Région Centre. Cela engendre des difficultés de déplacement pour participer aux rencontres et ne permet pas de renforcer le sentiment d'appartenance.

PRECONISATIONS CONCERNANT LE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

- **Décloisonner les différents intervenants en impliquant davantage les fédérations dans le milieu scolaire et universitaire**
- **Assurer un continuum éducatif en matière sportive du primaire au supérieur.**

3.5 La gouvernance

La gouvernance actuelle n'apparaît plus adaptée aux réalités actuelles. La gouvernance territoriale reste à construire même si on peut souligner l'existence de la Conférence régionale du sport. Cette question pose plus globalement la nécessité de repenser la place du sport dans la société française, d'en valoriser et conforter la pratique.

PRECONISATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE

- **Construire une politique sportive concertée entre les différents acteurs à l'échelle du territoire régional.**

IV- Refondation de l'école et accès au sport et à la culture

La loi sur la refondation de l'école a prévu la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle qui a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés. Elle prévoit également que des activités sportives soient proposées à tous les élèves volontaires, notamment dans les territoires prioritaires, tout au long de l'année en complément des heures d'éducation physique et sportive, sachant que ces activités doivent avoir un sens pédagogique autour des valeurs transmises par le sport, comme le sens de l'effort et du dépassement de soi, le respect de l'adversaire et des règles du jeu ainsi que l'esprit d'équipe.

Outre au niveau des contenus mêmes des enseignements, la refondation de l'école aura un impact sur la pratique hors temps scolaire que ce soit au niveau culturel ou sportif. A noter que celle loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Elaboré à l'initiative de la collectivité territoriale, il doit associer l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives ...

Le rapport insiste enfin sur la nécessité d'assurer un continuum éducatif au niveau sportif et culturel associant tous les acteurs (professeurs, familles, collectivités, associations, éducation populaire...).

De plus, la question de l'égal accès de tous sur le territoire reste posée et ce, malgré cette nouvelle réforme. En effet, selon les moyens mis en œuvre par les communes - ce qui est déjà le cas aujourd'hui-, tous les enfants n'auront pas un parcours d'enseignement artistique et culturel, ainsi qu'une pratique sportive, aussi riches et diversifiés les uns que les autres.

V- Le rôle du bénévolat dans l'accès au sport et à la culture

Le CESER a pu relever l'importance jouée par les bénévoles dans le fonctionnement et l'animation de la dynamique culturelle et sportive en France. Ce point étant central et n'étant ici qu'effleuré, le CESER envisage de lancer une réflexion à ce sujet lors de sa prochaine mandature.

VI- Préconisations globales

Le CESER a fait le choix de présenter, tout au long du document, à la fois des préconisations détaillées spécifiques à la culture et au sport mais aussi de consacrer une partie à quelques préconisations plus transversales, plus globales, qui sont les suivantes :

Développer des projets de dimension intergénérationnelle :

Il est important de prendre en compte la dimension intergénérationnelle au niveau des pratiques culturelles et sportives y compris dans les actions visant à faciliter l'accès. Les notions de lien social et de transmission entre les générations sont fondamentales.

Recentrer la formation autour de cette question d'accès et ce à plusieurs niveaux :

Pour la Commission, la question de la formation se pose à plusieurs niveaux :

- au niveau des élus et des fonctionnaires en charge des politiques culturelles et sportives,
- au niveau des représentants syndicaux et des représentants du personnel,
- mais aussi au niveau des enseignants et des éducateurs.

Il est nécessaire en effet de former toutes ces personnes à l'intérêt d'avoir une politique d'accès à la pratique sportive et culturelle, et ce d'autant plus dans le cadre de la refondation de l'école prévoyant un projet éducatif de territoire. Mais ceci doit se faire de manière coordonnée.

Veiller, dans le cadre d'une politique d'équipement, à ne pas oublier le fonctionnement et les moyens nécessaires à la vie de cet équipement.

Un équipement, quel qu'il soit, doit se penser en termes de rayonnement – c'est-à-dire quelle est sa zone de "recrutement", quels transports pour s'y rendre – mais aussi en termes d'optimisation de son public concerné – intergénérationnel, publics handicapés, accessibilité – et enfin en termes de polyvalence maximale et de fonctionnement optimisé.

VII- Conclusion

Tout au long de ce travail, le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre a pu se rendre compte du foisonnement d'initiatives existantes sur le territoire régional pour favoriser l'accès au sport et à la culture même si des progrès peuvent encore être faits notamment en communiquant mieux sur ce qui existe, en favorisant l'expression des différents particularismes (personnes en situation de handicap notamment mental, etc.), en renforçant les lieux de rencontre pour mieux comprendre les singularités et en construisant de nouveaux liens sur le territoire régional..

Si la culture est le levain de la société, celle-ci ne peut tenir que si son ambition est de la développer et qu'elle soit accessible à tous. La culture apparaît encore quelquefois cloisonnée, inaccessible, élitiste. La démarche culturelle peut faire peur. Elle nécessite la concentration, l'attention, l'écoute, l'éveil des sens, de prendre le temps, d'aller à la rencontre de l'inconnu, de l'incertitude, d'aller à contresens du simple divertissement, de l'éphémère, de la répétition.

Le sport apparaît aussi comme un des éléments majeurs de cohésion sociale, un vecteur du vivre ensemble, de l'apprentissage du dépassement de soi, mais aussi de l'effort, de l'échec comme de la victoire collective ou individuelle.

Toute politique culturelle ou sportive, si elle veut porter ses fruits et toucher le plus de personnes possibles, doit avoir pour premier fondement cette notion d'accès, notion qui a servi de fil conducteur au présent rapport. La question des transports est apparue à ce titre comme centrale.

La démarche culturelle et/ou sportive n'est pas innée. L'appétence pour ces pratiques ne se construit que par l'éducation, le développement de l'observation, la recherche de sens. C'est à l'école et dans les activités périscolaires que cette appétence peut se développer. Favoriser la culture et le sport, c'est reconnaître et rechercher la diversité.

Le CESER tient enfin à rappeler dans cette conclusion que le sport et la culture sont des éléments structurants d'un territoire. Ils participent de l'attractivité d'un territoire et de la qualité de la vie et sont facteur d'identité. Ils ne doivent aucunement être envisagés comme des dépenses superflues, encore moins comme variables d'ajustement dans un contexte financier difficile.

Conseil
Économique, Social
& Environnemental
Régional

9, rue Saint Pierre Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 70 30 39
Télécopie : 02 38 70 31 20
email : ceser@regioncentre.fr

Il est possible de se procurer les avis et rapports du CESER
par courrier ou sur le site internet
ceser.regioncentre.fr